

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020-2022

RÉGIE DE L'ASSURANCE

MALADIE DU QUÉBEC



Document produit par la Régie de l'assurance maladie du Québec

*Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique,
dans le seul but de ne pas alourdir le texte.*

Régie de l'assurance maladie du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN 978-2-550-87130-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-87131-6 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays
© Gouvernement du Québec – 2020

**PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2020-2022**

RÉGIE DE L'ASSURANCE

MALADIE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	7
LA RÉGIE	8
ACTION 1	9
Transformer des processus administratifs de la Régie pour les rendre entièrement sans papier	
ACTION 2	10
Réduire la consommation de papier	
ACTION 3	11
Mettre en place de nouvelles mesures de gestion des matières résiduelles	
ACTIONS 4 ET 5	12
Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites lors des déplacements liés au travail	
Compenser les émissions de gaz à effet de serre produites lors des déplacements liés au travail	
ACTION 6	13
Améliorer la gestion écoresponsable des parcs informatiques	
ACTION 7	14
Prendre en compte les principes de développement durable dans les projets structurants de la Régie	
ACTION 8	15
Encourager les artisans québécois lors d'événements spéciaux pour les employés	
ACTION 9	16
Soutenir l'implication sociale des employés par le bénévolat	
ACTION 10	17
Favoriser le recours à des entreprises d'économie sociale et à des entreprises adaptées pour la disposition des biens et des meubles excédentaires	
ANNEXE	18
Bilan du Plan d'action de développement durable 2015-2020	
TABLEAU SYNOPTIQUE	20

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



C'est avec fierté que je présente le Plan d'action de développement durable 2020-2022 (PADD) de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce troisième plan d'action s'aligne sur la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD). Il tient compte des actions incontournables encore d'actualité qu'elle renferme, notamment en matière d'exemplarité de l'État.

La Régie poursuit donc ses efforts en cohérence avec l'orientation gouvernementale de renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique. En ce sens, la réduction de la consommation de papier, l'instauration de nouvelles mesures de gestion des matières résiduelles ainsi que la réduction et la compensation des émissions de gaz à effet de serre figurent parmi les actions mises de l'avant. La gestion écoresponsable des parcs informatiques, la prise en compte des principes de développement durable et l'encouragement des artisans québécois complètent les actions visées par cette orientation.

Une autre orientation gouvernementale de la Stratégie a pour but de favoriser l'inclusion sociale et de réduire les inégalités sociales et économiques. Afin de mettre en valeur les activités des organismes sociaux et environnementaux, la Régie soutiendra l'implication sociale de ses employés par le bénévolat dans la communauté. Elle favorisera également le recours à des entreprises d'économie sociale pour la disposition des biens et des meubles excédentaires.

De plus, des activités de sensibilisation et de promotion de bonnes pratiques de développement durable seront mises de l'avant auprès des employés en appui aux travaux menés pour atteindre les cibles du PADD 2020-2022.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du présent plan d'action de même que toutes celles qui seront interpellées lors de sa mise en œuvre.

Le président-directeur général,

Marco Thibault



LA RÉGIE

Mission

Par la saine gestion du régime d'assurance maladie et du régime public d'assurance médicaments ainsi que des programmes d'aide destinés aux citoyens, la Régie collabore à l'accès aux soins de santé. Elle rémunère également les professionnels de la santé afin que les Québécois bénéficient des soins dont ils ont besoin.

Clientèle et principaux services rendus

Le système de santé a pour objectif d'assurer aux citoyens l'accessibilité des soins et des services requis par leur état de santé. La Régie, qui exerce un rôle de premier plan au sein de ce système, est au service des 8 millions de personnes couvertes par son régime d'assurance maladie. Environ 3,7 millions d'entre elles sont également inscrites au régime public d'assurance médicaments.

De plus, la Régie rémunère ou rembourse plus de 52 000 professionnels de la santé¹, dispensateurs de services² et autres prescripteurs³. Les professionnels de la santé sont rémunérés conformément aux ententes conclues entre les fédérations médicales ou les associations professionnelles et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Afin de réaliser sa mission, la Régie dénombrait 1 706 employés au 31 mars 2019. Ces derniers ont notamment contribué à traiter près de 1,4 million de demandes provenant des personnes assurées en lien avec les principaux programmes administrés par la Régie au cours de 2018-2019.

1. Il s'agit des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens-dentistes, des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, des médecins résidents et des optométristes.
2. Il s'agit des audioprothésistes, des centres de réadaptation en déficience physique ou visuelle, des ocularistes autorisés, des distributeurs d'aides de suppléance à l'audition, des denturologistes, des laboratoires d'orthèses-prothèses et des audiologistes.
3. Il s'agit des podiatres, des sages-femmes, des infirmières praticiennes spécialisées, des diététistes et des inhalothérapeutes.

ACTION 1

Transformer des processus administratifs de la Régie pour les rendre entièrement sans papier

La Stratégie de transformation numérique gouvernementale lancée en 2019 vise à ce que certains processus administratifs des ministères et organismes soient rendus sans papier d'ici 2023.

En ce sens, la Régie est appelée à faire évoluer ses processus administratifs de manière à en favoriser l'efficacité par le numérique. Cette opération débutée depuis quelques années s'intensifiera avec la transformation de plusieurs processus au profit de ses employés et de sa clientèle. Parmi les processus identifiés dans le cadre du présent plan pour devenir sans papier d'ici 2022, notons :

- Le système de gestion des apprentissages;
- La mise en place du processus de numérisation des dossiers d'enquête;
- La production des états de compte électroniques pour les professionnels de la santé;
- L'approbation des descriptions d'emploi par la mise en place de la signature électronique.

Indicateur

Proportion des processus administratifs visés sans papier

Cibles

50 % au 31 mars 2021
100 % au 31 mars 2022

Contribution à l'orientation gouvernementale

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique



Indicateur

Réduction de la quantité moyenne de papier achetée au cours des trois dernières années

Cibles

15 % au 31 mars 2021

20 % au 31 mars 2022

Donnée de départ :

26 063 234 feuilles au 31 mars 2019

Contribution à l'orientation gouvernementale

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique



ACTION 2

Réduire la consommation de papier

Plusieurs actions ont été menées au cours des dernières années afin de réduire les quantités de papier consommées par la Régie. Une économie substantielle a pu être réalisée, entre autres, par la mise en ligne de dépliants pour les citoyens ou par l'envoi électronique d'infolettres et de manuels pour les professionnels de la santé auparavant diffusés de façon massive en version papier.

Que ce soit pour son usage à l'interne ou pour ses communications avec sa clientèle, la Régie poursuivra ses efforts au cours des deux prochaines années afin de réduire sa consommation globale de papier et par le fait même d'encre utilisée.

Cet engagement se concrétisera par le biais d'un ensemble de mesures concrètes, dont :

- Le remplacement des postes de travail de certains employés par des micro-ordinateurs, ce qui facilite la tenue de réunions sans papier;
- La mise en place de l'impression sécurisée avec carte d'accès, qui contribue à réduire le gaspillage de papier causé par les impressions multiples après correction d'erreurs;
- La promotion de l'utilisation par défaut de polices nécessitant moins d'encre dans les documents produits;
- L'adaptation des gabarits de notes, d'états de situation, de fiches de transmission et d'autres documents dans le but de les rendre moins exigeants en papier et encre;
- L'installation d'imprimantes à usage plus efficace de l'encre;
- La poursuite de la transformation numérique de divers processus.

ACTION 3

Mettre en place de nouvelles mesures de gestion des matières résiduelles

En 2016, la Régie obtenait pour une seconde fois une Attestation de performance de niveau 3, échelon Argent du programme ICI ON RECYCLE! octroyée par la société d'État RECYC QUÉBEC. Tout comme en 2013, la mise en valeur de plus de 80 % des matières résiduelles a pu être observée à la suite d'une caractérisation de ces matières. Cette certification, valide pour trois ans, a été renouvelée en janvier 2020, sous l'appellation ICI on recycle +, avec un taux de mise en valeur de 82 %. La Régie demeure ainsi une des organisations gouvernementales d'envergure à recevoir cette distinction dans la région administrative de la Capitale-Nationale.

Tout en poursuivant les actions existantes de réduction, de réemploi et de recyclage, la Régie ajoutera de nouveaux dispositifs de récupération et de gestion des matières résiduelles. Les employés seront sensibilisés à ces nouvelles mesures et invités à en faire l'utilisation.

Parmi les nouvelles mesures envisagées, notons la mise en place :

- de l'infrastructure nécessaire à la collecte des matières compostables dans les salles de repos du siège social de la Régie et de ses bureaux à Montréal;
- d'un système de gestion des contenants consignés;
- d'un dispositif de récupération des instruments d'écriture usagés.



En janvier 2020, la Régie obtient la certification ICI ON RECYCLE! pour une 3^e fois

Indicateurs

Taux de mise en valeur des matières résiduelles

Cible

85 % au 31 mars 2022

Donnée de départ :

82 % en 2019

Contribution à l'orientation gouvernementale

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique



Indicateur

Pourcentage de réduction des émissions en équivalent CO₂ attribuable aux télétravailleurs

Cibles

20 % au 31 mars 2021

30 % au 31 mars 2022

Indicateur

Pourcentage des émissions en équivalent CO₂ compensées pour les déplacements professionnels des employés de la Régie et les déplacements des membres du conseil d'administration

Cibles

100 % au 31 mars 2021

100 % au 31 mars 2022

Contribution à l'orientation gouvernementale

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique



ACTIONS 4 ET 5

Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites lors des déplacements liés au travail

Compenser les émissions de gaz à effet de serre produites lors des déplacements liés au travail

À l'échelle mondiale, les impacts des changements climatiques constituent un enjeu de premier plan. Pour contribuer au développement d'une société sobre en carbone, la Régie préconise déjà l'utilisation de vidéoconférences et de conférences téléphoniques, ainsi que le transport public et actif. Elle offre aussi à ses employés une plateforme de covoiturage gratuite pour leurs déplacements du domicile vers le travail et leurs déplacements professionnels en remplacement de l'auto solo. Des activités de sensibilisation en cours d'année rappellent les différentes options qui s'offrent aux employés.

Parmi ses divers avantages, le télétravail constitue une autre façon de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce projet amorcé à la Régie au début de l'année 2020 permet de limiter les émissions de CO₂ causées par les déplacements entre le domicile et le lieu de travail des employés. Cette réduction est fonction du mode de transport utilisé, de la distance parcourue et la durée du télétravail effectuée par semaine par l'employé.

De plus, la Régie s'engage à compenser ses émissions de GES (équivalent CO₂) attribuables aux déplacements professionnels des employés ainsi qu'à ceux des membres du conseil d'administration pour leurs rencontres. Des projets de reboisement seront ainsi financés au prorata du volume d'émissions à compenser. En mettant un prix sur les émissions de GES occasionnées par l'ensemble des déplacements, l'organisation se dote d'un outil de sensibilisation efficace pour optimiser les choix de transport.

Le covoiturage à la Régie, j'embarque!



ACTION 6

Améliorer la gestion écoresponsable des parcs informatiques

La Régie réalise plusieurs actions relatives à la gestion écoresponsable des parcs informatiques, en commençant par leur rationalisation (réduction du nombre de serveurs, optimisation de l'usage des serveurs de relève et rationalisation du parc d'impression) afin de réduire la quantité d'équipements et la consommation d'énergie. Elle planifie l'emplacement de ses équipements informatiques et les programmes de manière à diminuer la consommation de papier et d'encre.

L'amélioration de la gestion écoresponsable du parc informatique se fera notamment par l'élimination progressive de plusieurs des 206 imprimantes bureautiques. Ce changement se traduira par des bénéfices environnementaux, dont une réduction de la consommation d'énergie, de papier et d'encre.

De plus, les équipements informatiques en fin de vie seront analysés afin de voir les possibilités de les acheminer pour réemploi ou recyclage vers les organismes appropriés et d'en prolonger ainsi leur période d'utilisation.

Indicateur

A. Pourcentage d'imprimantes bureautiques éliminées

Cibles

50 % au 31 mars 2021
65 % au 31 mars 2022

Donnée de départ :
206 imprimantes bureautiques

Indicateur

B. Proportion du matériel informatique en fin de vie analysé pour en disposer adéquatement

Cibles

100 % au 31 mars 2021
100 % au 31 mars 2022

Contribution à l'orientation gouvernementale

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique



Indicateur

Pourcentage des projets jugés structurants pour lesquels une démarche de prise en compte des principes de développement durable a été effectuée

Cibles

100 % au 31 mars 2021

100 % au 31 mars 2022

Contribution à l'orientation gouvernementale

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental

- 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics



ACTION 7

Prendre en compte les principes de développement durable dans les projets structurants de la Régie

La Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1), adoptée en avril 2006, précise que la recherche d'un développement durable passe par la prise en compte de 16 principes.

Dans cette perspective, la démarche de prise en compte des 16 principes de développement durable doit être effectuée au début du processus de décision. À cet égard, la Régie souhaite intégrer cet exercice dans l'analyse des dossiers d'affaires des projets. Les projets ayant été jugés structurants à la suite de la phase de dépistage seront par la suite soumis à l'ensemble de la démarche de prise en compte des principes de développement durable.

Cette démarche facilitera ainsi la mise en relation des dimensions environnementale, sociale et économique en vue d'anticiper les conséquences du développement durable sur les actions de la Régie, d'en maximiser les effets positifs et d'en réduire les effets négatifs.

ACTION 8

Encourager les artisans québécois lors d'événements spéciaux pour les employés

L'Agenda 21 de la culture du Québec est un cadre de référence qui donne une vision renouvelée du développement de la culture. L'accès et la participation à la vie culturelle sont des leviers de développement durable, en ce sens qu'ils renforcent l'identité culturelle dans toutes ses composantes et participent, de ce fait, au développement social et économique.

La mise en œuvre d'au moins une action en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec est devenue une activité incontournable de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. C'est pourquoi la Régie a décidé de soutenir les artisans québécois en offrant un présent, choisi parmi leurs œuvres, aux employés ayant atteint 25 ans de service ou lors de leur départ à la retraite.

Indicateur

Pourcentage d'œuvres d'artisans québécois offertes aux employés ayant 25 ans de service ou lors de leur départ à la retraite

Cibles

100 % au 31 mars 2021
100 % au 31 mars 2022

Contribution à l'orientation gouvernementale

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental

- 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial



Indicateur

A. Nombre d'heures de bénévolat effectuées

Cibles

200 heures au 31 mars 2021
250 heures au 31 mars 2022

Indicateur

B. Pourcentage des employés qui ont effectué du bénévolat par année

Cibles

5 % au 31 mars 2021
7 % au 31 mars 2022

Contribution à l'orientation gouvernementale

4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif gouvernemental

4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités



ACTION 9

Soutenir l'implication sociale des employés par le bénévolat

La mission de la Régie a une portée éminemment sociale, et les valeurs d'équité, d'intégrité, de respect et de collaboration guident chacun de ses projets, de ses décisions et de ses actions.

C'est dans cette optique que, depuis 2015, la Régie organise en partenariat avec divers organismes communautaires des activités de bénévolat de groupe. Elle favorise ainsi l'engagement communautaire et bénévole de ses employés. Dans son Plan stratégique 2017-2021, la Régie va plus loin en ce sens et s'engage à faire en sorte que ses employés effectuent un certain nombre d'heures de bénévolat chaque année en dehors de leur temps de travail.

Par la diversification de son offre d'activités, la Régie souhaite favoriser la participation d'un plus grand nombre d'employés. De nouveaux partenariats seront conclus afin de leur permettre de s'impliquer autant dans des causes sociales qu'environnementales.

De plus, l'implication annuelle des employés à la campagne gouvernementale Entraide durant leurs pauses et heures de repas sera également comptabilisée parmi les heures de bénévolat de l'organisation.

ACTION 10

Favoriser le recours à des entreprises d'économie sociale et à des entreprises adaptées pour la disposition des biens et des meubles excédentaires

L'économie sociale est constituée de l'ensemble des activités économiques réalisées à des fins sociales dans le but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité par la vente ou l'échange de biens ou de services. Les entreprises d'économie sociale sont la propriété de leurs membres et prennent la forme de coopératives, de mutuelles ou d'organismes à but non lucratif.

Les entreprises adaptées contribuent pour leur part à l'intégration de travailleurs qui possèdent des compétences au travail, mais ont des incapacités importantes ou des difficultés majeures d'adaptation dans un milieu de travail.

La Régie, en raison du caractère social de sa mission, favorise depuis 2015 le recours à des entreprises d'économie sociale et à des entreprises adaptées pour la disposition de ses biens et meubles excédentaires, dont le matériel informatique et les équipements cellulaires. Elle poursuivra cette action au cours des prochaines années.

Indicateur

Pourcentage de biens et de meubles excédentaires expédiés à des entreprises d'économie sociale et à des entreprises adaptées

Cibles

100 % au 31 mars 2021

100 % au 31 mars 2022

Contribution à l'orientation gouvernementale

4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif gouvernemental

- 4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités



ANNEXE

Bilan du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Le Plan d'action de développement durable (PADD) 2015-2020 de la Régie venait à échéance le 31 mars 2020. Réalisé après une consultation menée auprès de diverses parties prenantes de la Régie et diffusé en décembre 2015, ce PADD comportait initialement une vingtaine d'actions et de sous-actions qui répondaient aux exigences de la Stratégie gouvernementale de même qu'à certains enjeux identifiés par les parties prenantes. C'est ainsi que plusieurs actions rejoignaient les principes de santé et qualité de vie, d'équité et de solidarité sociales, et avaient une portée sociale en lien avec la mission de la Régie.

Même sans indicateurs et cibles précises, il est possible de dégager des résultats du PADD 2015-2020. En voici certains qui permettent de voir l'engagement de la Régie selon les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable.

Dimension sociale

Faciliter l'accès aux services de santé pour les personnes en situation d'itinérance

Débuté en avril 2015, le déploiement de la modalité administrative d'authentification des demandes de carte d'assurance maladie pour les personnes en situation d'itinérance a été finalisé en 2018. Un processus allégé avait été implanté en 2017 sur l'île de Montréal. L'efficacité de la mesure ayant été démontrée, elle a été étendue aux 16 autres régions du Québec. Ainsi, depuis le 28 novembre 2018, les personnes en situation d'itinérance peuvent obtenir plus facilement une carte d'assurance maladie et ainsi avoir accès aux soins auxquels elles ont droit par un service de proximité, grâce à la participation additionnelle de plus de 123 points de service d'authentification, 128 organismes communautaires et la collaboration des centres locaux d'emploi du Québec. Le processus permet une prise de photo gratuite et prévoit des mesures permettant de pallier l'absence de pièces d'identité et d'adresse pour la délivrance de la carte d'assurance maladie. Au 31 mars 2019, 2 056 personnes en situation d'itinérance dans 12 régions du Québec ont pu obtenir leur carte d'assurance maladie au moyen de ce nouveau processus.

Recourir à des entreprises d'économie sociale et à des entreprises adaptées pour l'acquisition de biens et de services, et la disposition de meubles excédentaires

La Régie favorise le recours à des entreprises d'économie sociale et à des entreprises adaptées pour l'acquisition de biens et de services, et la disposition de biens et de meubles excédentaires. La Régie a fait don, au cours des quatre dernières années, de matériel informatique et de téléphones cellulaires désuets à divers organismes à but non lucratif et entreprises d'économie sociale afin de les revaloriser. C'est ainsi que plus de 4 000 biens ont été expédiés de 2015-2016 à 2018-2019, soit 1 944 pièces de mobilier et accessoires à la Fondation des sourds du Québec, 1 818 équipements informatiques divers à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec et 287 équipements cellulaires à la fondation Mira.

Soutenir l'implication communautaire des employés

Grâce à la générosité de son personnel, la Régie est un partenaire actif au sein de sa communauté. Plus de 250 heures ont été consacrées bénévolement par les employés au cours de 2017-2018 et 2018-2019 à la collecte de fonds d'Entraide. La Régie entend poursuivre activement la promotion de cette campagne annuelle auprès de ses employés.

De plus, bon nombre d'organisations désirent redonner à la société et accroître leur contribution au sein des collectivités où elles sont engagées, de manière à y induire un changement positif. En prenant exemple sur des initiatives intéressantes issues de l'entreprise privée, la Régie a élargi sa portée d'action auprès de la société en soutenant l'implication sociale des employés. Que ce soit chez Autisme Québec, à Lauberivière ou avec la Société Saint-Vincent-de-Paul, les employés ont effectué plus de 280 heures de bénévolat sur leur temps personnel de 2017-2018 à 2019-2020.

Certification Entreprise en santé élite

La Régie est certifiée Entreprise en santé élite depuis décembre 2014. Cette certification vise à reconnaître les pratiques organisationnelles mises en œuvre pour favoriser la santé en milieu de travail, lesquelles sont réparties en quatre sphères d'activités, soit les pratiques de gestion, l'environnement de travail, les habitudes de vie et l'équilibre entre le travail et la vie personnelle.

La certification Entreprise en santé fait l'objet d'un processus annuel d'audit par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Un plan d'action annuel qui s'étend d'octobre à septembre est élaboré sur la base des résultats du plus récent sondage mené auprès des employés. À noter que la Régie est certifiée Entreprise en santé depuis décembre 2011.

La Régie a reçu, en 2017 et en 2019, un prix Distinction du Groupe entreprises en santé. Le premier dans la catégorie Entreprise certifiée pour la norme Entreprise en santé et le second dans la catégorie Innovation – grande entreprise. Ces prix récompensent une organisation certifiée par le BNQ qui se démarque en raison de la qualité et du caractère novateur et inspirant de ses réalisations.

Dimension environnementale

Certification Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) pour la rénovation du siège de la Régie

La certification LEED est considérée à l'échelle internationale comme la principale marque de reconnaissance en matière de bâtiment durable. Au terme du projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège de la Régie, toute la documentation nécessaire a été produite et transmise au Conseil du bâtiment durable du Canada pour évaluation. Les critères évalués ont permis d'atteindre un pointage supérieur à celui escompté en début de projet. En effet, des mesures supplémentaires se rapportant à l'économie d'énergie ont permis de rehausser le niveau de certification ciblé. Ainsi, le 4 avril 2019, le Conseil du bâtiment durable du Canada a confirmé que la Régie obtenait la certification « Argent ». Un tel investissement a un effet positif sur le rendement du capital investi pendant toute la durée de vie du bâtiment, ce qui représente une utilisation responsable et durable des deniers publics.

Certification ICI ON RECYCLE : une gestion exemplaire des matières résiduelles

La Régie est l'un des seuls organismes publics à avoir obtenu pour une troisième fois l'attestation de performance + du programme ICI ON RECYCLE. Cette attestation démontre qu'elle a poursuivi ses efforts quant à la gestion des matières résiduelles, dans le respect de sa mission. En effet, RECYC-QUEBEC a reconnu, le 14 janvier 2020, cet engagement exemplaire de la Régie à réduire son impact environnemental et son souci de préserver les ressources, notamment par une sensibilisation auprès des employés, des clients et des partenaires. La Régie se classe ainsi parmi les modèles de gestion responsable.

Dimension économique

Réduction de la consommation de papier

La Régie s'est fixé l'objectif d'adapter l'information destinée à ses différentes clientèles, entre autres en révisant le mode de transmission de l'information qui traite principalement des programmes qu'elle gère, du régime d'assurance maladie et du régime public d'assurance médicaments. En ce qui concerne les personnes assurées, la conversion de dépliants d'information papier en format numérique a permis de faire des économies de près de 68 000 \$ pour leur impression en 2016-2017 comparativement à l'année précédente. En ce qui concerne la clientèle des professionnels de la santé, ce sont des économies de l'ordre de 81 000 \$ qui ont été réalisées en 2015-2016 par la cessation de la production des listes de médicaments papier et le traitement directement à l'écran par les employés des demandes de paiement pour les modes de rémunération autres qu'à l'acte.

TABLEAU SYNOPTIQUE

Plan d'action de développement durable 2020-2022

Objectif de la SGDD	Action de la Régie	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Cibles 2021-2022
ORIENTATION de la SGDD 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique				
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique ⁴	1 Transformer des processus administratifs de la Régie pour les rendre entièrement sans papier	Proportion des processus administratifs visés sans papier	50 %	100 %
	2 Réduire la consommation de papier	Réduction de la quantité moyenne de papier achetée au cours des trois dernières années Donnée de départ : 26 063 234 feuilles au 31 mars 2019	15 %	20 %
	3 Mettre en place de nouvelles mesures de gestion des matières résiduelles	Taux de mise en valeur des matières résiduelles Donnée de départ : 82 % en 2019	–	85 %
	4 Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites lors des déplacements liés au travail	Pourcentage de réduction des émissions en équivalent CO ₂ attribuable aux télétravailleurs	20 %	30 %
	5 Compenser les émissions de gaz à effet de serre produites lors des déplacements liés au travail	Pourcentage des émissions en équivalent CO ₂ compensées pour les déplacements professionnels des employés de la Régie et les déplacements des membres du conseil d'administration	100 %	100 %
	6 Améliorer la gestion écoresponsable des parcs informatiques	A. Pourcentage d'imprimantes bureautiques éliminées <i>Donnée de départ : 206 imprimantes bureautiques</i> B. Proportion du matériel informatique en fin de vie analysé pour en disposer adéquatement	50 % 100 %	65 % 100 %
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	7 Prendre en compte les principes de développement durable dans les projets structurants de la Régie	Pourcentage des projets jugés structurants pour lesquels une démarche de prise en compte des principes de développement durable a été effectuée	100 %	100 %
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	8 Encourager les artisans québécois lors d'événements spéciaux pour les employés	Pourcentage d'œuvres d'artisans québécois offertes aux employés ayant 25 ans de service ou lors de leur départ à la retraite	100 %	100 %
ORIENTATION de la SGDD 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques				
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	9 Soutenir l'implication sociale des employés par le bénévolat	A. Nombre d'heures de bénévolat effectuées B. Pourcentage des employés qui ont effectué du bénévolat par année	200 heures 5 %	250 heures 7 %
	10 Favoriser le recours à des entreprises d'économie sociale et à des entreprises adaptées pour la disposition des biens et des meubles excédentaires	Pourcentage de biens et de meubles excédentaires expédiés à des entreprises d'économie sociale et à des entreprises adaptées	100 %	100 %

4. Les actions proposées 1 à 6 sont une réponse à l'**activité incontournable 1 de la SGDD 2015-2020** :
Mettre en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats décrits dans la SGDD en ce qui concerne la gestion écoresponsable.

